



à Uccle



l'Agenda 21 local

Vers un Développement plus durable



Agir pour un développement durable

Bien gérer une Commune c'est fixer des objectifs à long terme et les concrétiser dans l'action quotidienne.

Ces objectifs doivent permettre un développement économique, social et environnemental harmonieux.

C'est tout l'enjeu du développement durable et de la démarche voulue par le Collège des Bourgmestre et Echevins et le Conseil Communal d'élaborer un Agenda 21 Local.

Cet Agenda, qui vous est présenté dans le présent dépliant, est un outil de planification indicative permettant d'appliquer les principes du développement durable à Uccle.

Qui trop embrasse mal étreint. C'est pourquoi cet Agenda a été limité à cinq thèmes :

la bonne gouvernance et la démocratie participative, le logement durable pour tous, la réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre, la protection et l'amélioration du patrimoine naturel et la coopération locale et internationale.

Après un travail de diagnostic et de définition des objectifs, c'est un plan centré autour de 103 actions qui a été approuvé par le Conseil Communal le 22 octobre 2009 et dont quelques exemples vous sont présentés dans le présent dépliant.

Ce plan comprend deux volets : le plan lui-même et un bilan carbone .

La réussite nécessaire d'une politique de développement durable dépend de chacun d'entre nous. Aux actions que la Commune peut réaliser ou susciter doivent s'ajouter les actions que chacun d'entre nous peut mener en tant que citoyen.

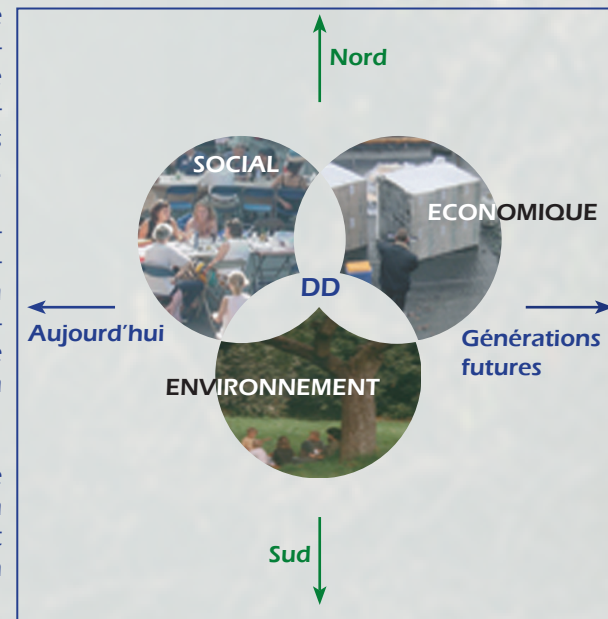
Les enjeux, notamment au niveau des changements climatiques, sont tels qu'il n'est plus temps d'attendre pour agir.

L'Agenda 21 local contient de nombreuses propositions. Vous pouvez prendre connaissance des documents complets sur le site www.uccle.be

L'élaboration de ce plan a été possible grâce à la collaboration des bureaux

ERU et Factor X et à celle d'une centaine de citoyens qui ont participé activement aux différents forums et Comités 21 qui ont été organisés. Je tiens à les remercier. Tout comme je souhaite remercier tous les fonctionnaires qui ont participé à ce travail et en particulier Madame Anne-Claire Dewez qui en a été la cheville ouvrière.

L'élaboration de cet Agenda 21 Local a bénéficié de l'appui et du soutien de la Région de Bruxelles-Capitale.



L'Agenda 21 Local étant par définition un processus évolutif, il sera appelé à s'enrichir, au fil du temps, de nouvelles actions durables. Chaque Ucclois peut réagir aux choix soumis dans l'Agenda 21 et faire connaître ses remarques et propositions. Cette possibilité de donner son avis permettra d'associer de nouvelles personnes, habitants ou acteurs et de confirmer un processus ouvert et dynamique.

Marc COOLS

Echevin des Travaux, de l'Urbanisme
de l'Environnement et de la Mobilité.

Qu'est ce que le développement durable ?

Selon la définition du Rapport de Brundtland (1987), « le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

Il comporte deux concepts essentiels:

- le concept de besoins, en particulier les besoins essentiels des personnes démunies qui devraient avoir priorité absolue;
- l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir.

Qu'est ce que l'Agenda 21 Local ?

Littéralement, ce qui doit être fait pour le 21^{ème} siècle au niveau du territoire communal.

Il s'agit à la fois d'une démarche précise et complète pour obtenir un plan d'actions et ce plan d'actions lui-même. Cette démarche doit viser à intégrer le développement durable dans les pratiques de gestion d'une entité (commune, ville, CPAS, école...)

L'élaboration de l'Agenda 21 : la participation du Comité 21



« J'ai aimé me sentir plus concerné dans la vie de la commune » ...

« L'agenda 21 m'a permis des rencontres avec d'autres ucclois concernés » ...

... « une démarche nécessaire et urgente bref VITALE » ...



L'élaboration d'un Agenda 21 est une méthode ... :

... « un peu trop théorique et cérébrale »

... « intéressante, valorisante mais aussi frustrante. Difficile de pouvoir aborder tous les sujets »



... « Je suis positivement surprise par l'implication de certaines personnes qui connaissent bien les dossiers et qui sont très motivées par le changement, je suis par contre négativement surprise du manque d'implication des plus jeunes » ...

Témoignages de participants, mai 2009

une démarche en 3 étapes

DIAGNOSTIC

Collecter les caractéristiques de la commune, établir sa position en matière de développement durable.

Carre Pauwels

OBJECTIFS

Identifier les problématiques, définir les orientations stratégiques à suivre.

Ecole St Job

PLAN D' ACTIONS

Décliner les objectifs en actions, vérifier la validité et la faisabilité des actions

Parc de Wolvendael

... 2008 mai juin juillet août septembre octobre novembre décembre janvier février mars avril mai juin juillet août septembre octobre 2009 ...

Gouvernance et démocratie

Les actions



6 - Cartographier les ressources durables de la commune et les renseigner sur internet

...

16 - Généraliser les clauses sociales, éthiques et environnementales dans les cahiers des charges

...

24 - Organiser une table ronde des écoles autour du développement durable

...

Forum Agenda 21 2009

La bonne gouvernance d'un pouvoir local entend favoriser un mode de fonctionnement équitable, transparent et responsable.



La démocratie participative quant à elle permet de placer les citoyens au cœur du processus de décision. Dans ce contexte, l'implication des citoyens dans la vie communale est complémentaire et indispensable au principe de bonne gouvernance.

Les enjeux

Affirmer l'engagement de la Commune dans le développement durable

Il s'agit de développer des outils de sensibilisation à destination des citoyens et des fonctionnaires, ainsi que de communiquer largement sur les activités de l'administration pour permettre la percolation des principes du développement durable.

Créer des outils d'aide à la décision durable de la Commune

La Commune a un rôle d'exemplarité à jouer dans le développement durable. Procéder à l'évaluation périodique des actions de l'Agenda 21 va permettre de réorienter, le cas échéant, les politiques mises en œuvre.

Créer la transversalité entre les différents acteurs

Élément clé du développement durable, la transversalité enrichit chaque décision en confrontant les avis d'un maximum d'acteurs, privés ou publics. Elle permet d'améliorer l'efficacité des choix.

Intégrer la démocratie participative dans la vie communale

La Commune souhaite prolonger, au-delà de l'élaboration de son Agenda 21, les échanges entre administration et ucclois.

Logement durable pour tous

Les actions



32 - Augmenter la performance énergétique des logements publics et privés des personnes à bas et moyens revenus

...

36 - Doubler d'ici 2020 le nombre de logements gérés par l'AIJU

37 - Mener une politique active de lutte contre les logements vides

...

Maison basse énergie Uccle 2009

Le logement durable pour tous, c'est d'une part, veiller à l'accessibilité de logements de qualité pour les personnes à faibles et moyens revenus. A cet effet la Commune veillera à la création de logements moyens et sociaux pour maintenir une mixité socio-économique sur son territoire.



C'est d'autre part, réduire l'empreinte énergétique des habitations et veiller à la santé de ses citoyens en encourageant la basse énergie et l'éco-construction.

Les enjeux

Faire d'Uccle une commune exemplaire en matière d'éco-construction

Avec un total de 35000 logements, des bureaux, commerces, entreprises, écoles... le bâti comptabilise à lui seul 33% des émissions de CO₂ à Uccle (source Factor-X). L'importance des travaux à entreprendre, pour rénover les constructions existantes en fonction des nouvelles normes énergétiques, nécessite des actions devant s'inscrire sur le long terme. Les enjeux de santé liés à la pollution dans les maisons incitent également la Commune à conscientiser ses concitoyens sur les avantages de l'éco-construction.

Ancrer toutes les populations dans la commune

La création de logements publics, sociaux et moyens est une manière de réduire l'exclusion des personnes à faibles et moyens revenus du territoire ucclois. Ces logements donneront la possibilité de s'installer aux populations qui aujourd'hui quittent la commune. Cette mesure sera accompagnée de recommandations permettant de diminuer les déplacements en développant les services de proximité.

Réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre

Les actions



- 45** - Mener avec l'aide du CPAS une réflexion sur la consommation des personnes précarisées en vue d'une campagne de sensibilisation
- ...
- 50** - Créer un Guichet énergie
- 51** - Poursuivre et étendre le projet pédagogique « l'Energie, l'Ecole et Moi »
- ...

La réduction des dépenses énergétiques et de l'effet de serre a été étudiée à Uccle par le Bilan Carbone (cfr. p.16). L'importance de ce thème n'est plus à démontrer. Le remplacement des énergies fossiles, épuisables et très polluantes, par des énergies renouvelables ne constitue qu'une piste de solutions. Par ailleurs la réduction de l'utilisation de l'énergie, outre les enjeux environnementaux, permet la réduction des dépenses.



Si la société commence à prendre des dispositions durables sur les postes liés aux logements et aux déplacements, la facture énergétique de nos biens de consommation (nourriture, vêtements, objets électroniques, etc.) doit aussi faire l'objet de mesures spécifiques. Au-delà de sa gestion interne, le pouvoir communal n'a pas une grande marge de manœuvre, sauf en matière de sensibilisation à la consommation durable.

Les enjeux

Réduire de 30% les émissions de CO₂ d'ici 2020

En réalisant son Bilan Carbone, la Commune d'Uccle se fixe un objectif chiffré de réduction des pollutions et des dépenses énergétiques.

Susciter les réflexes de consommation durable

A Uccle, les émissions de gaz à effet de serre dues aux produits de consommation représentent 83% de l'ensemble des émissions. Il ne s'agit pas seulement des rejets liés à l'utilisation d'un produit, mais également ceux liés à l'énergie de la fabrication, du transport, de la gestion du déchet... Un des objectifs de l'Agenda 21 est de conscientiser les citoyens à la consommation durable, c'est-à-dire la consommation respectueuse de la santé, du bien-être, des droits de l'homme et de l'environnement.

Encourager les déplacements doux

Les déplacements ne constituent pas une thématique spécifique de cet Agenda 21, puisque la Commune s'est dotée d'un Plan Communal de Mobilité en 2006 et d'un Plan de Déplacements d'Entreprise en 2007. Le rôle de l'Agenda 21 dans cette matière est de compléter ces deux documents au niveau de la participation citoyenne et des déplacements doux.

Patrimoine naturel

Les actions



68 - Renforcer les clauses de conservation et de valorisation de la nature dans les projets d'urbanisme et d'architecture

...

72 - Gérer progressivement les espaces verts communaux de manière écologique

...

85 - Sortir les eaux propres du réseau d'égouttage

...

Parc FondRoy 2009

Protection et amélioration du patrimoine naturel

Riche en zones vertes, lieux de promenade, de détente, de pédagogie,... mais surtout lieux à haute valeur biologique, Uccle constitue un poumon vert pour Bruxelles. Ce maillage vert est renforcé par les grands jardins. L'enjeu réside dans l'équilibre entre ce maillage vert et l'urbanisation qui va se poursuivre dans notre Commune.



L'amélioration de la qualité des eaux souterraines et de surface constitue un autre enjeu de l'Agenda 21. Les inondations aux effets néfastes multiples mobilisent la Commune à s'engager en complément du travail de la Région en matière de maillage bleu.

Les enjeux

Confirmer l'engagement de la Commune dans la protection et l'amélioration du patrimoine vert et bleu

La Région a mis en place un arsenal d'outils pour assurer la protection du patrimoine vert et bleu. Sans compliquer ni se substituer à la législation existante, la Commune va développer des outils spécifiques à son territoire.

Renforcer le maillage vert pour réduire l'incidence de l'urbanisation

Parce que la présence de la nature en ville améliore la qualité de l'air et la qualité de vie, il est important de continuer à augmenter la masse végétale sur le territoire ucclois. Notamment en verdurant, tout ce qui peut l'être : toitures, façades, terrasses, balcons...

Améliorer la gestion de l'eau

L'Agenda 21 propose de diminuer la consommation d'eau potable, de réduire la pollution des eaux de surfaces et souterraines et de mieux prévenir les inondations.

Préserver un lien homme-nature

La nature à Uccle doit être valorisée du point de vue pédagogique, pour les enfants à l'école mais aussi pour les adultes.

Coopération locale et internationale

Les actions



95 - Identifier une entité du Sud avec laquelle conclure un jumelage

96 - Initier un partage d'expériences entre administration et structures similaires des deux entités jumelées

...

100 - Inclure le commerce équitable dans les achats de la Commune

...

République Dominicaine

La coopération ne peut se limiter à une aide unilatérale aux personnes et aux pays les plus démunis. Coopérer doit exprimer une manière d'agir ensemble sur un projet commun, d'échanger des savoirs, des cultures, des biens.



La coopération est un des sujets phares d'un Agenda 21, aussi bien au niveau local qu'au niveau international, où il est essentiel de rencontrer les 8 objectifs du millénaire pour le développement, à savoir :

Réduire l'extrême pauvreté et la faim

Assurer l'éducation primaire pour tous

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Réduire la mortalité infantile

Réduire la mortalité maternelle

Combattre le VIH / Sida

Assurer un environnement durable

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

Les enjeux

Ouvrir la Commune à la coopération locale et internationale

Uccle soutient actuellement différents projets de solidarité à travers le monde. Elle doit mieux faire connaître son action et renforcer encore celle-ci.

Unir les ucclois autour d'un projet de jumelage international

Initier un jumelage induit un projet plus global qu'un simple partage d'expériences entre administrations : développement de partenariats à plusieurs niveaux (habitants, commerçants, écoles, ONG, équipements sportifs, culturels...), démultiplication des échanges et des rencontres, meilleure transversalité des actions...

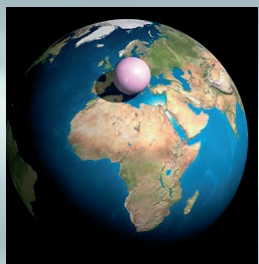
Favoriser le développement du commerce équitable

Le commerce équitable garantit un produit respectueux de la condition humaine et généralement de l'environnement. Le vocable de « commerce équitable » s'applique aux produits issus des pays du sud. Mais il pourrait également viser de nouvelles formes d'économie du nord. Par exemple, les « groupes d'achats solidaires » (GAS) qui, dans le domaine de l'alimentation locale et de saison, se basent sur le principe du partage des risques entre les acheteurs et les producteurs.

Le Bilan Carbone, outil de l'Agenda 21 d'Uccle

Cette **étude** a permis de quantifier les Gaz à Effet de Serre (GES) émis par l'ensemble des activités (habitations, transports, déchets...) de la commune d'Uccle et de son administration sur une période d'un an. Cet outil d'analyse quantitative est venu renforcer la démarche d'élaboration de l'Agenda 21 Local, en apportant un éclairage chiffré sur notre impact CO₂ et les mesures possibles et nécessaires à l'effort de réduction des émissions. Il en découle un **plan d'une cinquantaine d'actions, inclus dans l'Agenda 21 (cfr. p.10)** dont l'objectif global est de réduire de 30 % les émissions de GES de la Commune.

Petite atmosphère...



Notre atmosphère nous semble si vaste. C'est pourquoi on a longtemps pensé que la solution à la pollution était la dilution ! Aujourd'hui, à l'aube des changements climatiques, tout le monde sait que l'atmosphère n'est pas infinie et que nos émissions de polluants ont des conséquences. Le petit 'ballon' rose représenté sur la figure ci-contre symbolise le volume réel de notre fine couche d'atmosphère par rapport à celui de la terre

Bilan Carbone®

Une méthode déposée par l'ADEME, l'Agence française de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie. L'étude a été réalisée à Uccle en 2008, avec les données et mesures de l'année 2007 par le bureau d'étude Factor X.

Les Actions

Exemples d'actions

Diminution de 25% de la consommation de combustibles dans les bâtiments communaux.

Achat d'électricité 100% verte

Report de 25% des trajets domicile-travail en voiture vers les transports en commun et le vélo pour le personnel communal

Transfert de 50% des déplacements en voiture des visiteurs vers des déplacements en transport en commun et modes doux

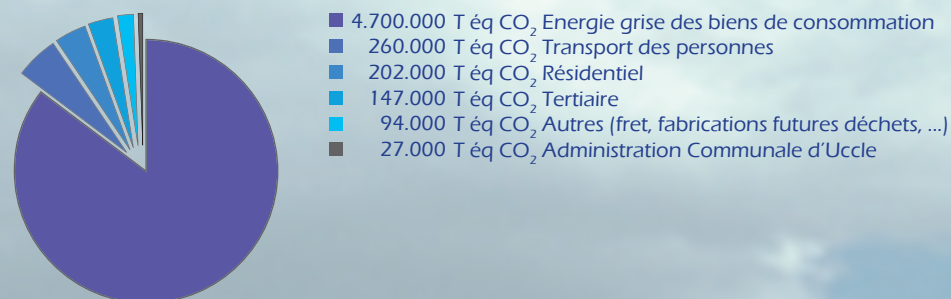
Réduction des consommations de papier de 40% dans l'administration

Sensibilisation à la consommation d'aliments bas-carbone dans les restaurants et les cantines.

...

La commune d'Uccle n'a pas d'activité industrielle notable, ce qui allège notre bilan carbone. Mais il en va tout autrement si l'on considère l'**énergie grise** des biens de consommation (produits manufacturés, alimentation, véhicules, machines, matériaux de construction...) qui incombent aux Ucclois. De 9,5 Tonnes équivalent (T éq) CO₂ / habitant, on passe à 65 T éq CO₂ / habitant...

... grandes émissions

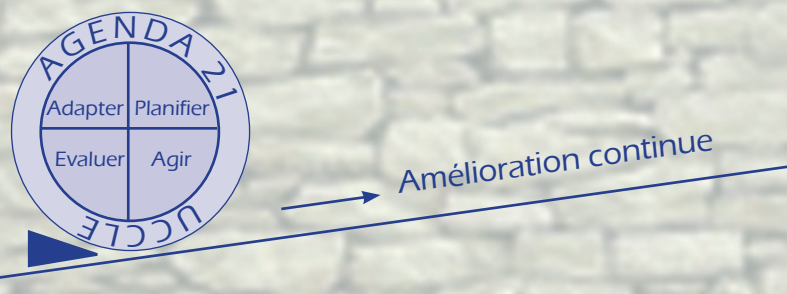


Energie grise

C'est la somme des énergies dépensées pour la conception d'un produit, l'extraction et le transport des matières premières, leur transformation, la fabrication du produit, sa commercialisation, son entretien, les réparations, les démontages, le recyclage et le traitement des déchets. L'énergie grise ne tient pas compte de l'énergie nécessaire à l'usage.

La suite de la démarche

Le plan d'actions sera mis en oeuvre par étapes, suivant une planification adaptée sur plusieurs années. Des indicateurs, suivi chiffré, sont prévus pour évaluer l'efficacité des actions quant à leur effet sur les objectifs visés. Une évaluation et une réadaptation des actions peuvent être alors envisagées. Chaque Ucclois peut réagir aux choix soumis dans l'Agenda 21 et faire connaître ses remarques et propositions.



Collaborations

Rédaction : Marc COOLS, Anne-Claire DEWEZ, Geoffroy MARINUS, Anne EGRIX

Graphisme : Jean-Pol DE SMET, Anne-Claire DEWEZ, Geoffroy MARINUS

Traduction : Koen VAN POUCKE

Illustrations

Couverture

Lieux et auteurs : fête de voisinage, rue Beeckman, G. Verheire
animation à la Ferme d'Uccle, S. Chawaf
travaux d'isolation à l'école du Homborch, B. Le Cocq

Pages intérieures

Auteurs : Photoclub Arte VIII, M. Van de Moortel, A.-C. Dewez, B. Wilmot, A. Jongen, C. Rojas-Galaz, M. Dupont et E. De Mildt pour Max Havelaar.

Que pouvons-nous faire à titre individuel ?

s'informer sur les pratiques durables et faire preuve de bon sens

privilégier les liens entre personnes

envisager nos consommations avec de nouveaux points d'attention (par exemple, l'emballage, les méthodes de production, le respect des producteurs, ...)

veiller à minimiser la dépendance énergétique de notre logement et de nos déplacements (consommer moins en isolant sa maison, en se tournant vers une mobilité plus douce...)

participer à des actions collectives, comme celles proposées par le plan d'actions Agenda 21 Local

participer à la vie sociale ou associative de son quartier, s'intéresser à la gestion de sa commune

*« Le peu qu'on peut faire,
le très peu qu'on peut faire,
il faut le faire quand même »*

Théodore Monod

Composition du Collège



le Bourgmestre, Armand DE DECKER

les Echevins
Claude DESMEDT
Françoise DUPUIS
Marc COOLS
Eric SAX
Boris DILLIES
Claudine VERSTRAETEN
Joëlle MAISON
Carine GOL-LESCOT

le Secrétaire communal, Frieda THEYS

Pour en savoir plus

www.uccle.be

contact : Service Environnement
29, place Jean Vander Elst
02/348.66.25 – developpementdurable@uccle.be

Avec le soutien de



la Région de Bruxelles - Capitale
et de Bruxelles Environnement

Cette brochure est imprimée à l'encre végétale sans métaux, sur papier recyclé à 100%, non blanchi au chlore et ne contient pas d'agents de blanchiment optique

Editeur responsable : Frieda THEYS, Secrétaire communal
place Jean Vander Elst 29 - 1180 Bruxelles